



Communiqué de presse-5 avril 2020

Les associations, une force à préserver

Le milieu associatif est très fortement secoué par la crise sanitaire actuelle. Il y va dans certains cas, de la vie même de certaines activités et de la vitalité à venir de notre tissu de bénévoles. Dans ces conditions, les collectivités se doivent de soutenir et de rassurer celles et ceux qui sont souvent le cœur battant des communes.

S'agissant de notre territoire, les mesures suivantes ont été décidées :

1/ toutes les subventions décidées ou à venir comme il l'avait été envisagé avant le confinement, seront versées, que les manifestations prévues aient lieu ou pas, car souvent des frais ont été engagés.

2/ pour les associations qui ont subi des pertes liées aux fermetures des salles alors que celles-ci étaient déjà payées, elles seront remboursées (ou avoir sur une prochaine date).

3/ toutes les associations ayant des questions particulières, notamment celles liées à un manque de recette alors qu'il y a des salariés à rémunérer, feront l'objet d'une attention particulière en terme d'aide.

Les choses se feront bien sûr au fur et à mesure de la connaissance des situations et de leur évaluation au regard de la capacité ou non de l'association à supporter les projets. Nous y serons très attentifs.

Pour le Conseil Municipal de Lamballe-Armor :

Loïc CAURET – Philippe HERCOUET – Stéphane de SALLIER DUPIN

Contact presse : Service communication - 02 96 50 13 50 – communication@lamballe-terre-mer.bzh